

Création d'entreprise

# L'avocat/e, cet/te allié/e insoupçonné/e

À l'heure des legaltechs, ces technologies d'automatisation d'un service juridique, la valeur ajoutée d'un avocat ne saute plus aux yeux *a priori*, tellement le/la pro s'assimile à des affaires, des contentieux. Mais si l'entreprise est une entité économique, elle est également une entité juridique. Au moment de la création, les choix juridiques opérés, les engagements contractés vont déterminer en partie le chemin que vont prendre le projet et le parcours que l'entreprise va suivre. L'appui technique d'un avocat assure le meilleur départ possible.



**R**édaction des statuts, fiscalité, règlement des contentieux: les avocats en droit des sociétés connaissent un spectre large d'intervention. « Leur point commun est d'intervenir en faveur des intérêts de l'entrepreneur ou de l'entreprise », rappelle Delphine Gallin, avocate associée d'un cabinet à Marseille et présidente de l'association ACE (Avocats conseil d'entreprises), 1 800 membres. Dans une société fortement normée et réglementée, dit-elle, il est nécessaire de savoir se faire accompagner pour les étapes qui impactent le devenir de la société.

« Dès que l'idée d'entreprise émerge, des besoins de droit apparaissent. Bien avant le dépôt des statuts, l'entrepreneur aura besoin de déposer une marque. Ce choix est stratégique et porteur de conséquences importantes: il est de nature à mener à un contentieux dès le départ. » Les avocats interviennent donc dès le stade précoce du projet de création d'entreprise. « Quand il en est encore au stade de l'idée, en parler avec un avocat va affiner et ajuster l'objectif et les étapes de la création de l'entreprise et de son développement,

## UN CONSEIL QUI COMPTE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**François Jegard,**

expert-comptable et président du Comité RSE et du Club développement durable du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

## L'expert-comptable accompagne le changement de modèle économique des entreprises pour faire face aux défis climatiques, sociaux et sociétaux !

*Les PME, TPE et ETI sont-elles concernées par ces nouveaux modèles économiques ?*

Oui bien plus qu'on ne l'imagine. Si vous avez une vision à trois mois ou à deux ans, cela ne changera peut-être pas grand-chose mais si vous souhaitez vous inscrire sur le long terme, alors vous ne pouvez pas faire l'impasse d'une réflexion sur les conséquences environnementales et sociales du changement climatique sur votre propre modèle économique. Il ne s'agit pas de prendre en compte uniquement une contrainte d'exploitation complémentaire, mais bien de voir dans quelle mesure il ne s'agit pas pour vous d'une source d'opportunité et de développement et de croissance.

La question de la neutralité carbone d'un produit ou d'un service est un concept qui va monter en puissance de manière très importante, la notion d'empreinte environnementale de l'entreprise, d'acceptation sociale et sociétale de votre modèle économique sont aussi des notions qui prennent une dimension prudentielle à intégrer dans tout projet d'entreprise.

Nous pourrions illustrer cet état d'esprit par deux expressions bien connues maintenant: « On ne gagne pas dans un monde qui perd » et « dans tout changement il y a une opportunité ».

*Quelle place occupe l'expert-comptable dans ces mutations ?*

La recherche d'une performance globale, c'est-à-dire économique, environnementale et sociale, va devenir un concept à part entière de la raison d'être de l'entreprise. Le suivi de la performance financière reste important et essentiel bien évidemment, mais la prise en compte des autres critères de performance devient incontournable.

L'expert-comptable qui connaît bien l'entreprise, ses dirigeants, ses forces et ses faiblesses, doit pouvoir proposer aux dirigeants qu'il accompagne des indicateurs non financiers en complément des indicateurs financiers qu'il fournit déjà au dirigeant.

Mettre en place une politique dite de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) ou d'une logique d'indicateurs ESG (Environnement social et gouvernance) pour piloter l'entreprise permet de matérialiser cette démarche de performance globale de l'entreprise. L'expert-comptable est un soutien important de l'entreprise dans cette démarche.

*Points à retenir:*

La RSE est un véritable levier de performance globale de l'entreprise. L'intégration de critères extra-financiers permet non seulement de pouvoir prétendre à des financements, d'accéder à de nouveaux marchés, de proposer des produits/services innovants mais aussi d'être compétitif, de sécuriser les risques et de se pérenniser.

Les indicateurs extra-financiers sont de véritables outils de pilotage, nécessaires à la performance globale de l'entité et complémentaires aux indicateurs financiers!

Notre profession est plus que jamais prête à accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modèles économiques pour faire face aux changements climatiques et environnementaux, et prévenir les risques sociaux et sociétaux.

Il s'agit de sujets essentiels pour l'entreprise et le monde. C'est aussi une source majeure d'opportunités de développement pour les entreprises innovantes et responsables et pour celles qui veulent le devenir. Parlez-en avec votre expert-comptable. □

